

par diverses raisons financières et autres, tant par ceux qui, comme les Grolhier, avaient la *qualité* requise pour pouvoir posséder un fief en dignité, que par ceux qui ne l'avaient pas

Déjà riche et bien alliée au début du XVI^e siècle, la famille de Grolhier possédait plusieurs maisons à Lyon, entre autres, celle dite de l'Argue ou de la Monnaie, sur l'emplacement du passage de ce nom, qu'elle échangea sous Henri IV, contre le comté de la Salle-Quincieux.

Mais ce n'était pas là leur hôtel patrimonial. Quincarnou et Pernetti en fixent l'emplacement rue Saint-Jean. Cet hôtel, ainsi que d'autres maisons qu'ils possédaient rue de Bourgneuf, rue Juivrie (no 8 ou 10, celle-ci provenant des Bonyn, famille consulaire, par l'alliance conclue le 9 décembre 1566, de Plilibrte Bonyn, fille d'Antoine Bonyn de Servières, contrôleur général des finances de Lyon, avec Antoine Grolhier, secrétaire du roi et conseiller de ville, à Lyon, auquel elle porta la baronnie de Servières qui resta à leurs descendants), sont parfaitement confinés dans les *Nommées* des habitants de Lyon, mais, cet emplacement relatif, variant au cours des années par des démolitions et des reconstructions successives, est aujourd'hui impossible à retrouver. On nous a signalé comme ayant appartenu au chanoine Grolhier (Claude Grolhier, chanoine et prieur de Saint-Irénée, aumônier du roi vers 1585), la jolie maison du XV^e siècle, située rue Saint-Jean, à l'angle de la rue Portefroc. En tous cas, le trésorier Jean Grolhier avait une maison à Lyon, « qu'il tenoit en aulte et basse (justice?) du costé de la rivière do Saosne. » (*Reg. des nommées et estim.es*, 1515-1538.)

L'origine italienne des Grolhier a été fort controversée. Pernetti, La Chesnaye des Bois, Moreri, autorités respectables, mais contestables aussi, ont donné la généalogie des Grolhier, d'après des mémoires de famille d'une authenticité douteuse. Celle que M. Le Roux de Lincy a publiée, d'après un manuscrit inédit, ne remonte prudemment qu'à Estienne et Antoine Grolhier frères. M. de Valons a retrouvé un document irréfutable dont l'authenticité ébranle singulièrement l'édifice généalogique construit sur le fondement de l'origine étrangère de cette honorable famille. Une discussion de textes serait déplacée ici, autant que celle de l'étymologie toute lyonnaise du nom de Grolhier et de la devise ambiguë : *Vec arbor, necherba*, si méchamment interprétée, et si bien trouvée cependant pour dépister les étymologistes autochtones. Nous nous bornerons à citer textuellement, en l'abrégeant, la note de M. de Valous, relevée aux archives du Rhône (Registre de l'officialité diocésaine, *Testaments*. Vol. 27, série non inventoriée). « J'ai vu, dit-il, l'expédition originale du testament de discret Jean Grolhier, notaire royal et greffier en l'élection de Lyon, des 16 et 17 octobre 1479.